

ANNEXE 1

DEPARTEMENT DU VAR
C.A. T.P.M.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

DE L’AVIS D’OUVERTURE D’ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la création d’un nouveau quartier porteur de développement de l’économie, de la connaissance et des sciences de la créativité, sur le site de l’ancien hôpital Chalucet à Toulon, et préalable à :

- la mise en compatibilité du PLU de la ville de Toulon,
- la déclaration de projet de la CA TPM, sur l’intérêt général de ce nouveau quartier.

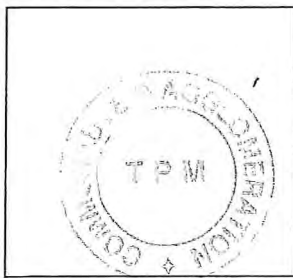
oooo

Je soussigné, président de la CA TPM, atteste que l’avis d’enquête a bien été affiché à l’hôtel de la CA TPM, aux emplacements habituellement réservés à cet effet :

A compter du...24 août 2016.....(au moins 15 jours avant l’ouverture de l’enquête)

jusqu’au...15 octobre 2016 inclus.....(dernier jour de l’enquête inclus)

Cachet de la CA TPM :



Fait à Toulon, le 20.10.2016
(dernier jour de l’enquête)

Signature :

Le président de la CA TPM

Certificat à remettre au commissaire enquêteur, dûment complété et signé.



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Sylviane ROUAS
Direction du Développement Urbain
Tél. 04 94 36 33 53
Fax. 04 94 36 89 62
srouas@mairie-toulon.fr

N/REF : DDU/EP/GR/N° 618/2016 1014312

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Hubert FALCO, Sénateur-Maire de Toulon, Ancien Ministre, certifie que les formalités réglementaires d'affichage concernant l'avis d'enquête publique portant sur la création d'un nouveau quartier porteur de développement de l'économie, de la connaissance et des sciences de la créativité, sur le site de l'ancien hôpital Chalucet à Toulon, ont été effectuées (affichage du 23 août 2016 au 19 octobre 2016 inclus), conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 22 août 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique.

Fait à Toulon, en l'Hôtel de Ville, le 20 OCT. 2016, pour servir et valoir ce que de droit.

Pour le Sénateur-Maire de Toulon
Ancien Ministre
Philippe SANS
Adjoint délégué à l'urbanisme

PROVENCE / SERVICES

VAR

NOUS CONTACTER

La Marseillaise - Toulon
Immeuble « La Victoria »
29, boulevard de Strasbourg,
83000 Toulon
Tél. : 04 94 92 29 97
Fax : 04 94 92 54 83
agtoulon@lamarseillaise.fr
Annonces légales
Toulonpub@lamarseillaise.fr
Tél. : 04 94 92 29 97
La Marseillaise - Draguignan
19, rue de Trans
83300 Draguignan
Tél. : 06 66 97 00 93
Abonnements
Tél. : 04 91 67 76 02
abonnement@lamarseillaise.fr

URGENTES TOULON

Commissariat
04 98 03 63 00
Gendarmerie maritime
04 94 02 81 00
SOS Médecins
04 94 14 33 33
Urgences médicales
04 94 14 77 44
Urgences Sainte-Musse
04 94 14 60 40
Urgences Sainte-Anne
04 83 16 20 15
Urgences La Seyne
04 94 11 81 81
Urgences main
04 94 03 07 07
Urgences dentiste
08 92 56 67 66
SOS Femmes battues
04 91 24 61 50
SOS Vétérinaires
04 98 00 93 64
Service des eaux
04 94 46 72 72 (nuits et jours fériés)
Urgences gaz
04 94 41 41 00
Info Sida Toxicomanie
04 94 62 36 14 (rue Mairaud, à Toulon)
Alcooliques anonymes
04 94 23 24 99
Groupe de réflexion et d'action pour la défense de l'enfant
04 94 24 07 97 (consultation gratuite, le mercredi sur rendez-vous)
SOS Amitié
04 94 62 62 62 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)
Refuge de Lagoubran
Tél. 04 94 62 16 36 (pour les chats)
Tél. 04 94 24 25 64 (pour les chiens)

NUMÉROS UTILES

Préfecture du Var
Boulevard du 112^e Régiment
d'Infanterie
63070 Toulon
04 94 19 83 83
Centre antipoisons de Marseille
04 91 75 85 25
Maison départementale des handicapés
04 94 05 10 40
France Alzheimer
04 94 09 30 30
Don d'organes
04 94 94 08 60
Ligue contre le cancer
04 94 62 08 00
Cross Med (Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage Méditerranée)
04 94 61 16 16
Caisse d'allocations familiales (CaD)
06 10 25 83 10
CPAM
3646

Centre des finances publiques

04 94 22 71 00
RMTT
04 94 03 87 00 (allô bus 04 94 03 87 03 - objets trouvés 04 94 03 87 47)
SITOMAT
04 94 89 64 94
Objets trouvés
04 94 36 87 32
SNCF
8635
SOS chèque perdu ou volé
08 92 68 32 08
Opposition carte bancaire Visa
08 92 705 705
Mairie de Toulon
04 94 00 42 04
Mairie de La Seyne
04 94 86 85 00
Mairie de Draguignan
04 94 47 18 87
Toulon Provence Méditerranée
04 94 93 83 00
Conseil départemental
04 83 95 00 00
Office de Tourisme
aToulon
04 94 18 53 00

SYNDICATS

UD CGT
04 94 18 94 50
FSU
04 94 93 04 40
UD FO
04 94 93 49 77
UD CFDT
04 94 92 72 59
UD Unsa
04 94 87 66 94

VAUCLUSE

NOUS CONTACTER

La Marseillaise - Avignon
60, rue Guillaume Puy 84000 Avignon
Tél. : 04 90 14 86 60 Fax : 04 90 14 86 69
agavignon@lamarseillaise.fr
Annonces légales
vauclosepub@lamarseillaise.fr
Tél. : 04 90 14 86 64

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRÊTE PREFECTORAL

VAR

Tél. 04.94.92.29.97 - Fax 04.94.92.54.83

ERRATUM

Dans l'annonce parue le jeudi 08 septembre 2016, concernant la SAS FORUM IMMO 83, il fallait lire, pour la date de création des statuts, « 19 août 2016 » au lieu de « 20 août 2016 ».

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTUBY-VERDON

Par délibération du Conseil Communautaire du 8 avril 2016, le Président de la Communauté de Communes Artuby-Verdon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Schéma Directeur d'Assainissement et l'approbation du Zonage d'Assainissement Communautaire sur les 9 Communes. A cet effet, Monsieur René LEESTMANS a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire, et Madame Elisabeth WINKLER, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant par Monsieur Guillaume CAUSTIER, Magistrat Délégué aux enquêtes publiques auprès du Tribunal Administratif de Toulon par décision n°E1600006093 en date du 3 Août 2016.

L'enquête se déroulera au siège de la Communauté de Communes Artuby-Verdon à la salle de réunion avenue de Chamay - 83840 Comps sur Artuby du 19/09/2016 au 19/10/2016 inclus. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés au siège de la Communauté de Communes Artuby-Verdon à Comps sur Artuby pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser au commissaire enquêteur par écrit à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique : Communauté de Communes Artuby-Verdon - Avenue de Chamay - 83840 Comps sur Artuby ou par mail : spanc.sivom@orange.fr à l'attention du Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur recevra à la Communauté de Communes Artuby-Verdon aux jours et heures suivants :

- Lundi 19 septembre 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, début d'enquête
- Mardi 27 septembre 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, permanence
- Jeudi 6 octobre 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, permanence
- Vendredi 14 Octobre 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, permanence
- Mercredi 19 octobre 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, fin d'enquête

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée à la Communauté de Communes Artuby-Verdon de Comps sur Artuby, et à la Sous-Préfecture de Draguignan pour y être tenue, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de remise des conclusions de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leurs frais. Pour toutes informations sur le dossier soumis à enquête publique, Mme Catherine LAGO, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Artuby-Verdon de Comps sur Artuby, peut être contactée (tél. : 04.94.76.92.91 - e-mail : spanc.sivom@orange.fr)



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 22 août 2016 et sur demande de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, le préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la création d'un nouveau quartier portuaire de développement de l'économie, de la connaissance et des sciences de la créativité, sur le site de l'ancien hôpital Chabucet à Toulon.

Ce nouveau quartier est destiné à accueillir notamment :

- une école supérieure d'art et de design et une pépinière d'entreprises numériques, sous maîtrise d'ouvrage de la CA TPM,
- une école supérieure internationale de commerce, sous maîtrise d'ouvrage de la CCI,
- des logements favorisant la mixité sociale, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF PACA,
- une médiathèque tournée vers le numérique, sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Toulon,
- des voies de desserte notamment en mode doux et des espaces publics, sous maîtrise d'ouvrage de la CA TPM.

La mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la ville de Toulon est nécessaire à la réalisation de ce projet. Elle a pour objet notamment de créer un secteur UZa, dédié à l'opération, au sein du secteur UBh, avec un règlement adapté au projet.

Le dossier comporte, notamment, des informations environnementales et les décisions de l'autorité environnementale qui, après un examen au cas par cas, a examiné le projet d'étude d'impact et la mise en compatibilité du PLU, d'évaluation environnementale.

Les décisions à l'issue de l'enquête :

Le conseil municipal de la ville de Toulon approuve la mise en compatibilité de son plan local d'urbanisme pour permettre la réalisation de ce projet. À défaut ou en cas d'opposition, cette décision relève de la compétence du préfet.

Le conseil communautaire de la CA TPM, se prononcera par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de ce nouveau quartier.

L'organisation :

Le siège de l'enquête est fixé au siège de la CA TPM. L'enquête se tiendra également en mairie de Toulon.

du lundi 19 septembre 2016 au mercredi 19 octobre 2016 inclus, soit 31 jours consécutifs, samedis, dimanches et jours fériés étant toutefois exceptés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête tenu à sa disposition, pendant toute la durée de l'enquête, aux lieux, jours et heures indiqués dans le tableau ci-après.

Lieux d'enquête :

Hôtel de la communauté d'agglomération TPM
107 boulevard Henri Fabre, CS 30536,
83041 Toulon cedex 9

Jours et heures :

du lundi au vendredi inclus de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Lieux d'enquête :

275 avenue de la République
Service Etudes et Planification - 9^{ème} étage
83000 TOULON

Jours et heures :

du lundi au vendredi inclus de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Le public pourra également les adresser, par courrier adressé au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

Le président du tribunal administratif de Toulon a désigné :

- Madame Nathalie HUEBLET, expert de justice en urbanisme et immobilier, titulaire d'un cabinet d'expertise à la Seyne-sur-Mer, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête.

- Monsieur Henri FIORINI, officier de marine en retraite, spécialiste en environnement, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. En cas d'empêchement du titulaire, il le remplacera et exercera alors sa mission jusqu'au terme de la procédure.

Le commissaire en enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Lieux :

Hôtel de la communauté d'agglomération TPM
107 boulevard Henri Fabre, CS 30536,
83041 Toulon cedex 9

Jours et heures :

Lundi 19 septembre 2016 de 9h à 12h

Mardi 4 octobre 2016 de 10h à 14h

Jeudi 13 octobre 2016 de 10h à 14h

Mercredi 19 octobre 2016 de 14h à 16h30

Lieux :

Mairie de Toulon
275 avenue de la République
Service Etudes et Planification - 9^{ème} étage
83000 TOULON

Jours et heures :

Lundi 19 septembre 2016 de 14h à 16h30

Mercredi 19 octobre 2016 de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours, à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents pourront être consultés par le public, durant une année à compter de la date de clôture de l'enquête, au siège de la CA TPM, en mairie de Toulon et au bureau de développement durable de la préfecture, ainsi que sur le site internet de la préfecture :

<http://www.var.gouv.fr>

Sur sa demande et à ses frais, toute personne pourra également obtenir communication de ces documents en s'adressant au bureau du développement durable de la préfecture.

77985

PROVENCE



Les bénévoles de l'association pendant l'opération «Les fleurs de la fraternité».

La rentrée : le bon moment pour s'engager

Solidarité

Les Petits frères des pauvres participe au Forum des associations de la Cité des Palmiers les 3 et 4 septembre.

Un point sur l'actualité vairoise de l'association en recherche de bénévoles.

HYÈRES

La rentrée scolaire est souvent une période propice aux promesses de changement. Souvent pour soi, mais pourquoi pas aussi pour les autres. Alors aux côtés des serments (d'ivrognes) qui assurent la reprise d'une activité sportive régulière, l'arrêt de toutes les mauvaises habitudes... peuvent aussi se glisser subrepticement des engagements plus altruistes. Engagements auxquels le monde associatif est tout à fait prêt à répondre tant son besoin en bénévoles s'accroît d'année en année. Surtout lorsqu'on touche au domaine social.

Ici, c'est l'association des Petits frères des pauvres qui, à l'occasion de sa participation ce week-end à Hyères au Forum des associations, en profite pour mettre en avant tout le champ de ses activités à destination des personnes âgées isolées,

souvent en situation de précarité. « Nous sommes en pleine création d'une équipe sur ce territoire, donc en recherche active de bénévoles pour assurer les accompagnements », explique Julie Gruhier. Et ce genre de manifestation permet justement, explique-t-elle, « de faire connaître auprès du grand public les actions de l'association » : « Nous serons là pour leur dire aussi qu'on a toujours besoin d'eux ! », ajoute la responsable de la communication.

Nous avons déjà eu l'occasion à maintes reprises de mettre en avant dans nos colonnes le gros travail réalisé par l'antenne toulonnaise des Petits frères des pauvres créée, elle, en 1993. « C'est une grosse équipe qui continue de se développer », reprend Julie Gruhier. Les bénévoles étant malgré tout toujours les bienvenus tant la situation sur le terrain ne va pas en s'arrangeant : « Nous recevons de plus en plus de signalements... »

Pour aller jusqu'au bout

Pour autant, il ne s'agit pas de recruter à la légère toutes les bonnes volontés qui se manifestent sans, au préalable, avoir évalué les compétences des candidats.

« On demande aux bénévoles un engagement dans la durée pour ne pas fragiliser encore davantage les personnes âgées que l'on accompagne. Mais la plupart du temps toute se passe bien et on est heureux de les accueillir... »

Concernant le soutien à domi-

cile, le bénévole des Petits frères des pauvres s'engage à une visite régulière en équipe de bénévoles, à un suivi téléphonique également, mais aussi à assurer un soutien administratif et des rencontres au local de l'association.

La mission : intervenir auprès des bénéficiaires « pour susciter l'amélioration des conditions de vie » et maintenir les contacts avec le quartier où se situent les établissements.

« Les bénévoles sont les maillons essentiels de cette chaîne de solidarité, nous leur donnons la possibilité de s'impliquer de façon régulière et de s'investir dans une relation durable avec les personnes âgées », conclut Julie Gruhier.

Pour en savoir plus, le mieux est encore de venir directement rencontrer les bénévoles sur leur stand les 3 et 4 septembre au Forum des associations de la Cité des Palmiers. « Nous en sommes au tout début », explique Michel Dalmas, le coordinateur de la nouvelle future équipe de Hyères. L'équipe en train de se constituer dispose déjà de locaux ouverts au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, le Cos Beauséjour. Et envisage de travailler en étroite liaison avec le CCAS de la ville.

Reste plus qu'aux bonnes volontés de se manifester pour leur prêt main forte.

Thierry Turpin
tturpin@lamarseillaise.fr

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

Tél. 04.94.92.29.97 - Fax 04.94.92.54.83



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 22 août 2016 et sur demande de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, le préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la création d'un nouveau quartier porteur de développement de l'économie, de la connaissance et des sciences de la créativité, sur le site de l'ancien hôpital Chalucet à Toulon.

- une école supérieure d'art et de design et une pépinière d'entreprises numériques, sous maîtrise d'ouvrage de la CA TPM,
- une école supérieure internationale de commerce, sous maîtrise d'ouvrage de la CCI,
- des logements favorisant la mixité sociale, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF-PACA,
- une médiathèque tournée vers le numérique, sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Toulon,
- des voies de desserte notamment en mode doux et des espaces publics, sous maîtrise d'ouvrage de la CA TPM.

La mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la ville de Toulon est nécessaire à la réalisation de ce projet. Elle a pour objet notamment de créer un secteur UZ0, dédié à l'opération, au sein du secteur UPh, avec un règlement adapté au projet.

Le dossier comporte, notamment, des Informations environnementales et les décisions de l'autorité environnementale qui, après un examen au cas par cas, a exempté le projet d'étude d'impact et la mise en compatibilité du PLU, d'évaluation environnementale.

Les décisions à l'issue de l'enquête :

Le conseil municipal de la ville de Toulon approuve la mise en compatibilité de son plan local d'urbanisme pour permettre la réalisation de ce projet. A défaut ou en cas d'opposition, cette décision relève de la compétence du préfet.

Le conseil communautaire de la CA TPM, se prononcera par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de ce nouveau quartier.

L'organisation :

Le siège de l'enquête est fixé au siège de la CA TPM. L'enquête se tiendra également en mairie de Toulon.

Elle s'y déroulera :

du lundi 19 septembre 2016 au mercredi 19 octobre 2016 inclus, soit 31 jours consécutifs, samedis, dimanches et jours fériés étant toutefois exceptés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête tenu à sa disposition, pendant toute la durée de l'enquête, aux lieux, jours et heures indiqués dans le tableau ci-après.

Lieux d'enquête :

Hôtel de la communauté d'agglomération TPM
107 boulevard Henri Fabre, CS 30536,
83041 Toulon cedex 9

Jours et heures :

du lundi au vendredi inclus de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Lieux d'enquête :

Mairie de Toulon
275 avenue de la République
Service Etudes et Planification - 9ème étage
83000 TOULON

Jours et heures :

du lundi au vendredi inclus de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Le public pourra également les adresser, par courrier adressé au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

Le président du tribunal administratif de Toulon a désigné :

- Madame Nathalie HUBLER, expert de Justice en urbanisme et immobilier, gérante d'un cabinet d'expertise à la Seyne-sur-Mer, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête.

- Monsieur Henri FIORINI, officier de marine en retraite, spécialiste en environnement, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. En cas d'empêchement du titulaire, il le remplacera et exercera alors sa mission jusqu'au terme de la procédure.

Le commissaire en enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Lieux :

Hôtel de la communauté d'agglomération TPM
107 boulevard Henri Fabre, CS 30536,
83041 Toulon cedex 9

Jours et heures :

Lundi 19 septembre 2016 de 9h à 12h

Mardi 4 octobre 2016 de 10h à 14h

Jeudi 13 octobre 2016 de 10h à 14h

Mercredi 19 octobre 2016 de 14h à 16h30

Lieux :

Mairie de Toulon
275 avenue de la République
Service Etudes et Planification - 9ème étage
83000 TOULON

Jours et heures :

Lundi 19 septembre 2016 de 14h à 16h30

Mercredi 19 octobre 2016 de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours, à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents pourront être consultés par le public, durant une année à compter de la date de clôture de l'enquête, au siège de la CA TPM, en mairie de Toulon et au bureau du développement durable de la préfecture, ainsi que sur le site internet de la préfecture :

<http://www.var.gouv.fr>

Sur sa demande et à ses frais, toute personne pourra également obtenir communication de ces documents en s'adressant au bureau du développement durable de la préfecture.

97985

Société Civile Professionnelle
Ludovic BEAUGRAND
Antoine GOLLIOT
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
-o0o-

78 Avenue Maréchal Foch
BP 5004 – 83054 TOULON CEDEX
E-mail : secretariat@huissiers-toulon-83.com
TEL : 04.94.09.74.50
FAX : 04.94.09.74.51

SECOND ORIGINAL

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE SEIZE
ET LE PREMIER SEPTEMBRE

A LA REQUETE DE :

TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, Communauté d'Agglomération, 107
Boulevard Henri Fabre CS 30536 83041 TOULON CEDEX 9.

LAQUELLE NOUS EXPOSE :

Dans le cadre du projet de réaménagement du site de l'ancien hôpital Chalucet à Toulon, l'ouverture d'une enquête publique a été demandée par la préfecture ;

Que pour répondre à cette demande elle a procédé à l'affichage de divers panneaux sur le site qu'il convient de constater.

Déférant à cette réquisition,

Je, Antoine GOLLIOT, Huissier de Justice associé membre de la Société Civile Professionnelle « Ludovic BEAUGRAND – Antoine GOLLIOT », titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice à la résidence de TOULON (Var) y demeurant 78 Avenue Maréchal Foch, soussigné,

Me suis transporté ce jour sur le site de l'ancien hôpital Chalucet à Toulon.

Et là étant, je procède aux constatations suivantes.

Le panneau est visible de la voie publique.

Sur le panneau d'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE figurent les mentions suivantes :

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 22 août 2013 et sur demande de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, le préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la création d'un nouveau quartier porteur de développement de l'économie, de la connaissance et des sciences de la créativité, sur le site de l'ancien hôpital Chalucet à Toulon.

Ce nouveau quartier est destiné à accueillir notamment :

- Une école supérieure d'art et de design et une pépinière d'entreprises numériques, sous maîtrise d'ouvrage de la CA TPM,
- Une école supérieure internationale de commerce, sous maîtrise d'ouvrage de la CCI,
- Des logements favorisant la mixité sociale, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF PACA,
- Une médiathèque tournée vers le numérique, sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Toulon,
- Des voies de desserte notamment en mode doux et des espaces publics, sous maîtrise d'ouvrage de la CA TPM.

La mise en comptabilité du plan local d'urbanisme de la ville de Toulon est nécessaire à la réalisation de ce projet. Elle a pour objet notamment de créer un secteur UZe, dédié à l'opération, au sein du secteur UBh, avec un règlement adapté au projet.

Le dossier comporte, notamment, des informations environnementales et les décisions de l'autorité environnementale qui, après un examen au cas par cas, a exempté le projet d'étude d'impact et la mise en comptabilité du PLU, d'évaluation environnementale.

Les décisions à l'issue de l'enquête :

Le conseil municipal de la ville de Toulon approuve la mise en comptabilité de son plan local d'urbanisme pour permettre la réalisation de ce projet. A défaut ou en cas d'opposition, cette décision relève de la compétence du préfet.

Le conseil communautaire de la CA TPM, se prononcera par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de ce nouveau quartier.

L'organisation :

Le siège de l'enquête est fixé au siège de la CA TPM. L'enquête se tiendra également en mairie de Toulon. Elle s'y déroulera : **du lundi 19 septembre 2016 au mercredi 19 octobre 2016 inclus**, soit 31 jours consécutifs, samedis, dimanches et jours fériés étant toutefois exceptés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête tenu à sa disposition, pendant toute la durée de l'enquête, aux lieux, jours et heures indiqués dans le tableau ci-après :

Lieux d'enquête	Jours et heures
Hôtel de la communauté d'agglomération TPM 107 boulevard Henri Fabre, CS30536, 83041 Toulon cedex 9	du lundi au vendredi inclus de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Mairie de Toulon 275 avenue de la République Service Etudes et Planification – 9 ^{ème} étage 83000 TOULON	du lundi au vendredi inclus de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Le public pourra également les adresser, par courrier adressé au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

Le président du tribunal administratif de Toulon a désigné :

Madame Nathalie HUBLER, expert de justice en urbanisme et immobilier, gérante d'un cabinet d'expertise à la Seyne-sur-Mer, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête.

Monsieur Henri FIORINI, officier de marine en retraite, spécialiste en environnement, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

En cas d'empêchement du titulaire, il le remplacera et exercera alors sa mission jusqu'au terme de la procédure.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Lieux	Jours	Heures
Hôtel de la communauté d'agglomération TPM 107 boulevard Henri Fabre, CS 30536, 83041 Toulon cedex 9	Lundi 19 septembre 2016	De 9h à 12h
	Mardi 4 octobre 2016	De 10h à 14h
	Jeudi 13 octobre 2016	De 10h à 14h
	Mercredi 19 octobre 2016	De 14h à 16h30
Mairie de Toulon 275 avenue de la République Service Etudes et Planification – 9 ^{ème} étage 83000 TOULON	Lundi 19 septembre 2016	De 14h à 16h30
	Mercredi 19 octobre 2016	De 9h à 12h

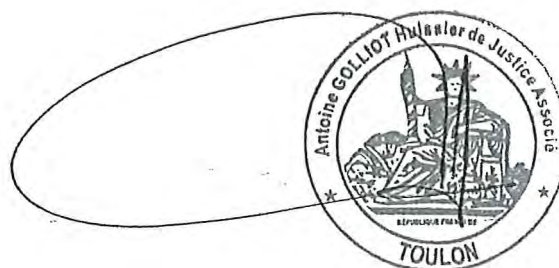
Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours, à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents pourront être consultés par le public, durant une année à compter de la date de clôture de l'enquête, au siège de la CA TPM, en mairie de Toulon et au bureau du développement durable de la préfecture, ainsi que sur le site internet de la préfecture : <http://www.var.gouv.fr>.

Sur sa demande et à ses frais, toute personne pourra également obtenir communication de ces documents en s'adressant au bureau du développement durable de la préfecture.

J'annexe à notre procès-verbal différentes photographies

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**





2016 9 1



PUBLIQUE

Par arrêté du 22 août 2016 et sur demande de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, le préfet du Var a procédé l'ouverture d'une enquête publique portant sur la réalisation d'un nouveau quartier porteur de développement de l'économie, de la tranquillité et des activités de la ville, sur le site de l'ancien hôpital Chalon à Toulon.

Ce nouveau quartier est destiné à accueillir notamment :

- une école supérieure d'art et de design et une pépinière d'entreprises numériques, sous maîtrise d'ouvrage de la CA TPM,
- une école supérieure internationale de commerce, sous maîtrise d'ouvrage de la CA,
- des logements favorisant la mixité sociale, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPIC PACA,
- une médiathèque ouverte tous les jours, sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Toulon,
- des voies de circulation notamment en mode doux et des espaces publics, sous maîtrise d'ouvrage de la CA TPM.

La mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la ville de Toulon est nécessaire à la réalisation de ce projet. Elle a pour objet notamment de créer un secteur URB 0464 à l'exception, au sein du secteur URB, avec un règlement adapté au projet.

Le dossier comporte, notamment, des informations environnementales et les décisions de l'autorité environnementale qui, après un examen au cas par cas, a approuvé le projet d'étude d'impact et la mise en compatibilité du PLU, à l'évaluation environnementale.

Les décisions à l'issue de l'enquête :
Le conseil municipal de la ville de Toulon approuve la mise en compatibilité de son plan local d'urbanisme pour permettre la réalisation de ce projet. A défaut ou en cas d'opposition, cette décision relève de la compétence du préfet.
Le conseil communautaire de la CA TPM, le prononcera par sa déclaration de projet, sur l'intérêt général de ce nouveau quartier.

L'enquête :
Le siège de l'enquête est fixé au siège de la CA TPM. L'enquête se déroulera également au mairie de Toulon. Elle a'y déroulera :
du lundi 19 septembre 2016 à mercredi 19 octobre 2016 inclus, soit 31 jours consécutifs, au matin, deux après-midi et jours fériés étant toutefois exceptés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et soumettre ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête tenu à sa disposition, pendant toute la durée de l'enquête, aux lieux, jours et heures indiqués dans le tableau ci-après :

Lieux d'enquête	Jours et heures
Hôtel de la communauté d'agglomération TPM 107 boulevard Henri Fabre, CS 30534 83041 Toulon cedex 9	du lundi au vendredi inclus de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Mairie de Toulon 129 avenue de la République Service Études et Planification - Vème étage 83000 TOULON	du lundi au vendredi inclus de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Le public pourra également les adresser, par courrier adressé au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

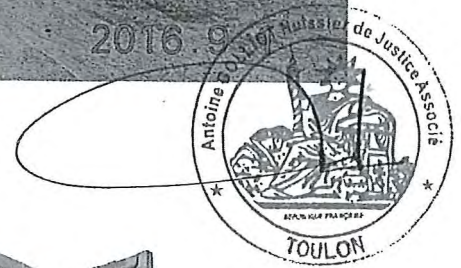
Le président du tribunal administratif de Toulon a désigné :
- Madame Nathalie HUBLEBY, ex-pref de justice en retraite et inhabilitée, titulaire d'un cabinet d'expertise à la Seyne-sur-mer, en son qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête.
- Monsieur Henri FORINI, officier de marine en retraite, spécialiste en environnement, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
En cas d'empêchement du titulaire, il le remplacera et en informera au préalable la mission jusqu'au terme de la procédure.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Lieux	Jours	Heures
Hôtel de la communauté d'agglomération TPM 107 boulevard Henri Fabre, CS 30534 83041 Toulon cedex 9	Lundi 19 septembre 2016 Mardi 20 septembre 2016 Jeudi 13 octobre 2016	de 9h à 12h de 10h à 16h de 10h à 16h
Mairie de Toulon 129 avenue de la République Service Études et Planification - Vème étage 83000 TOULON	Mardi 19 septembre 2016 Mardi 19 septembre 2016 Mardi 19 octobre 2016	de 14h à 16h30 de 14h à 16h30 de 9h à 12h

La commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours, à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents pourront être consultés par le public, durant une année à compter de la date de clôture de l'enquête, au siège de la CA TPM, au mairie de Toulon et au bureau de développement durable de la préfecture, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.vau.gouv.fr.
En sa qualité de commissaire enquêteur, il est demandé et à ses frais, toute personne pourra également obtenir communication de ces documents en s'adressant au bureau de développement durable de la préfecture.

2016 9 1



**SECOND
ORIGINAL**

Société Civile Professionnelle
Ludovic BEAUGRAND
Antoine GOLLIOT
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
-o0o-

78 Avenue du Maréchal Foch
BP 5004 – 83054 TOULON CEDEX
E-mail : secretariat@huissiers-toulon-83.com
TEL : 04.94.09.74.50
FAX : 04.94.09.74.51

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Continuité d'affichage

L'AN DEUX MILLE SEIZE

Les VINGT-ET-UN SEPTEMBRE ET VINGT OCTOBRE

A LA REQUETE DE :

TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, Communauté d'Agglomération, 107
Boulevard Henri Fabre CS 30536 83041 TOULON CEDEX 9.

LAQUELLE NOUS EXPOSE :

Dans le cadre du projet de réaménagement du site de l'ancien hôpital Chalucet à Toulon, l'ouverture d'une enquête publique a été demandée par la préfecture ;

Que pour répondre à cette demande elle a procédé à l'affichage de divers panneaux sur le site qu'il convient de constater.

Que l'affichage de ce permis a fait l'objet d'un précédent constat en date du 1^{er} septembre.

Qu'elle me requiert de constater, conformément au Code de l'Urbanisme, la persistance dudit affichage sur le site durant le délai de recours des tiers (délai de recours des tiers modifié par l'Article R 600 - 2 du Code de l'Urbanisme).

Déférant à cette réquisition,

Lieux d'enquête	Jours et heures
Hôtel de la communauté d'agglomération TPM 107 boulevard Henri Fabre, CS30536, 83041 Toulon cedex 9	du lundi au vendredi inclus de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Mairie de Toulon 275 avenue de la République Service Etudes et Planification – 9 ^{ème} étage 83000 TOULON	du lundi au vendredi inclus de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Le public pourra également les adresser, par courrier adressé au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

Le président du tribunal administratif de Toulon a désigné :

Madame Nathalie HUBLER, expert de justice en urbanisme et immobilier, gérante d'un cabinet d'expertise à la Seyne-sur-Mer, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête.

Monsieur Henri FIORINI, officier de marine en retraite, spécialiste en environnement, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

En cas d'empêchement du titulaire, il le remplacera et exercera alors sa mission jusqu'au terme de la procédure.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Lieux	Jours	Heures
Hôtel de la communauté d'agglomération TPM 107 boulevard Henri Fabre, CS 30536, 83041 Toulon cedex 9	Lundi 19 septembre 2016	De 9h à 12h
	Mardi 4 octobre 2016	De 10h à 14h
	Jeudi 13 octobre 2016	De 10h à 14h
	Mercredi 19 octobre 2016	De 14h à 16h30
Mairie de Toulon 275 avenue de la République Service Etudes et Planification – 9 ^{ème} étage 83000 TOULON	Lundi 19 septembre 2016	De 14h à 16h30
	Mercredi 19 octobre 2016	De 9h à 12h

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours, à compter de la clôture de l'enquête.

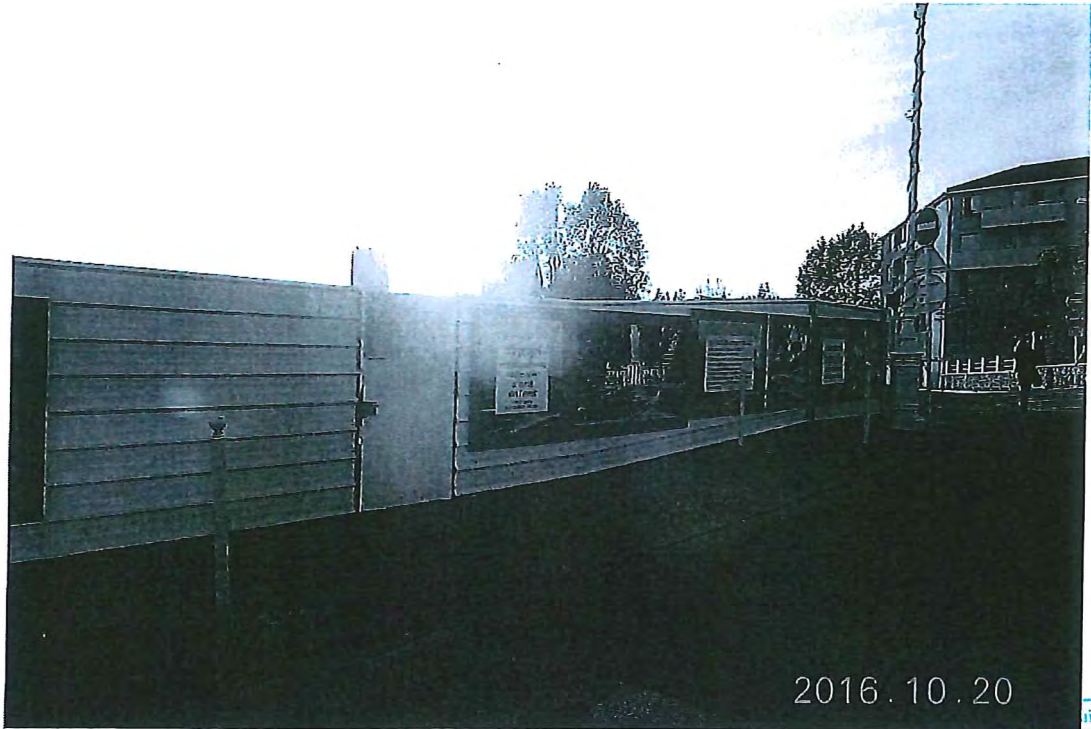
Ces documents pourront être consultés par le public, durant une année à compter de la date de clôture de l'enquête, au siège de la CA TPM, en mairie de Toulon et au bureau du développement durable de la préfecture, ainsi que sur le site internet de la préfecture : <http://www.var.gouv.fr>.

Sur sa demande et à ses frais, toute personne pourra également obtenir communication de ces documents en s'adressant au bureau du développement durable de la préfecture.

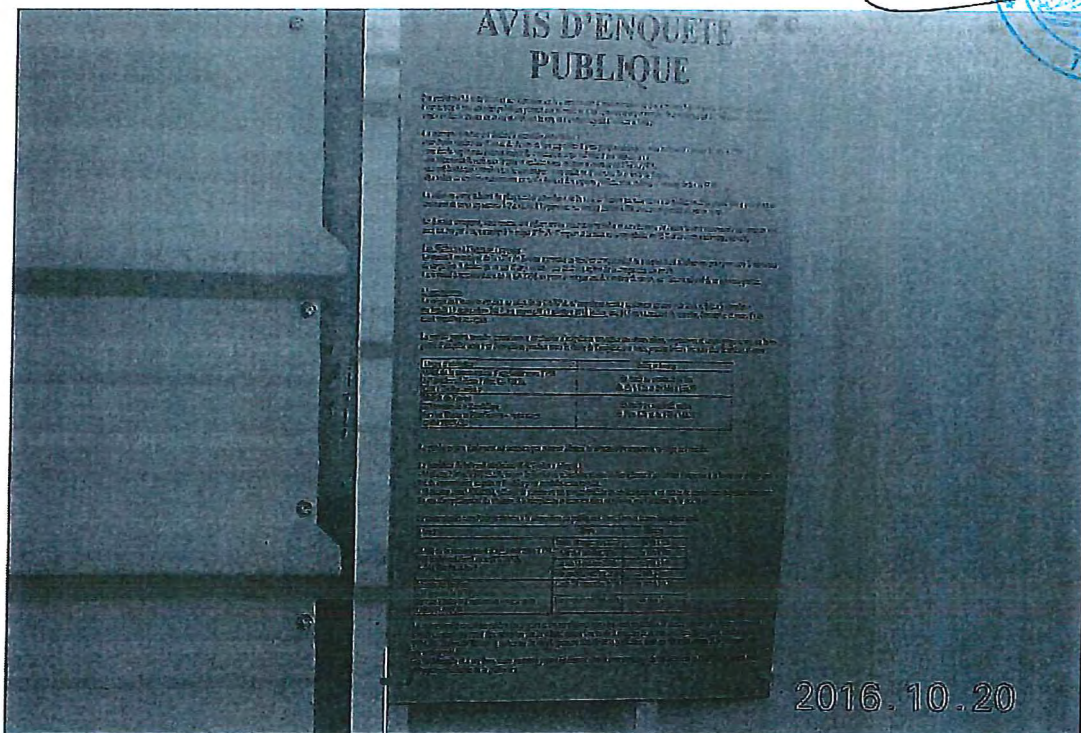
J'annexe à notre procès-verbal différentes photographies

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

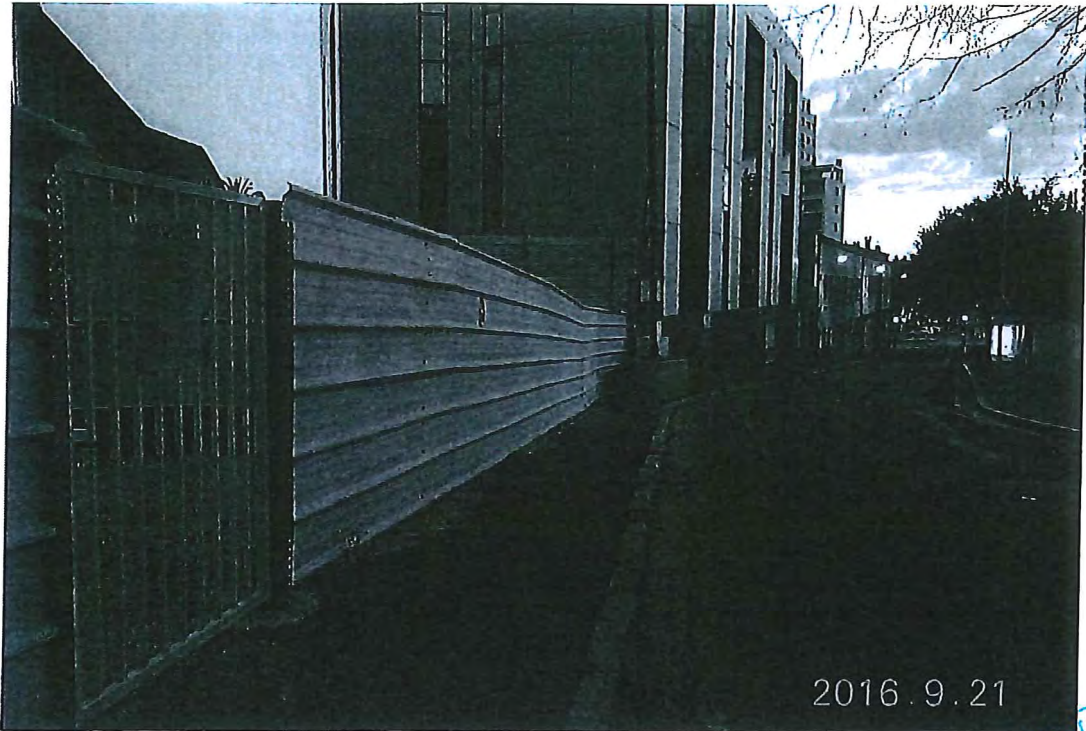




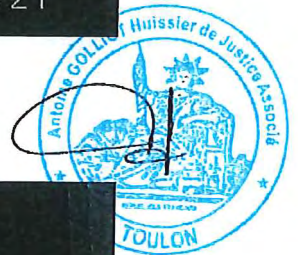
2016.10.20



2016.10.20



2016.9.21



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Titre de l'acte : Le conseil municipal de la commune de Toulon approuve le projet de plan d'urbanisme de la commune de Toulon, en application de la loi n° 2010-120 du 10 février 2010 relative à l'organisation des territoires.

Objet de l'acte : Le conseil municipal de la commune de Toulon approuve le projet de plan d'urbanisme de la commune de Toulon, en application de la loi n° 2010-120 du 10 février 2010 relative à l'organisation des territoires.

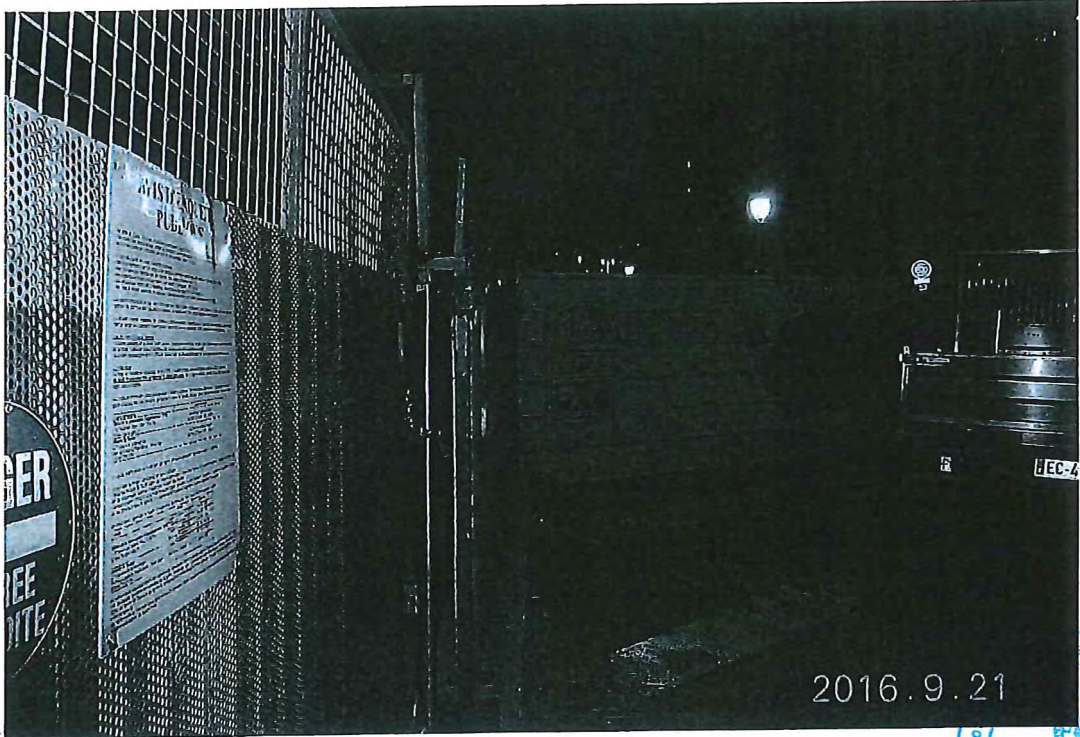
Le public pourra prendre connaissance de l'acte : Le public pourra prendre connaissance de l'acte en vertu de l'article 121-21 du Code de l'urbanisme, par les modalités indiquées ci-dessous :

Lieux et heures	
Mairie de Toulon 107 boulevard Henri Fabre, CS 30116 83100 Toulon cedex 9	du mardi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 10h à 13h
Mairie de Toulon 107 avenue de la République 83100 Toulon cedex 9	du mardi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 10h à 13h

Le public pourra également les consulter, par courrier adressé au commissaire enquêteur, au plus tard le 21 septembre 2016 :

Lieux et heures	
Mairie de Toulon 107 boulevard Henri Fabre, CS 30116 83100 Toulon cedex 9	du mardi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 10h à 13h
Mairie de Toulon 107 avenue de la République 83100 Toulon cedex 9	du mardi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 10h à 13h

2016.9.21



2016.9.21



2016.9.21


ir plus
[Délibération PLU mise en application ALUR GRENELLE pour la révision \(p 283.96 Ko \)](#)
[Rapport et conclusions enquête publique modification n°3 du PLU et PPM \(p 2.04 Mo \)](#)
[avis_enquete_publicue_chalucet.pdf \(p 128.77 Ko \)](#)

Contacts

[Service Études et Planification Urbaine](#)
[TOUT L'ANNUAIRE](#)
[Webcam](#)
[Agenda](#)
[Actualités](#)
[Démarches](#)
[Médiathèque](#)
[Tout en image](#)
[Dossiers](#)

> Rechercher Si

> Haut de page



Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

[ESPACE PRESSE](#)
[PLAN DE LA VILLE](#)
[MARCHÉS PUBLICS](#)
[TOUTE L'ACTU](#)
[NOUS CONTACTER](#)
[GLOSSAIRE](#)
[OFFRES D'EMPLOI](#)
[MENTIONS LÉGALES](#)
[PLAN DU SITE](#)


Le plan local d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Toulon a été approuvé le 27 juillet 2012. Outil réglementaire qui définit et encadre l'usage des sols sur l'ensemble du territoire, le PLU organise le cadre de vie des Toulonnais et exprime le projet de la commune pour les années à venir à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), en compatibilité avec les autres documents de planification à plus grande échelle. Les documents constitutifs du PLU sont téléchargeables dans les pages ci-après. Ils ne sont pas opposables aux autorisations d'occupation des sols. Ils sont la version Internet du document papier constituant le PLU approuvé et authentifié qui peut être consulté auprès des services de la Ville de Toulon.



La modification n°3 du PLU et la modification des périmètres de 500 m de protection des abords de 4 Monuments Historiques (Tour Royale, Fort Saint Louis, Fort du Grand Saint Antoine et jardin rocaille de la maison Noble) a été approuvée le 29/04/2016. Une enquête publique a été organisée du 2 février 2016 au 3 mars 2016 inclus. Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur sont consultables en Mairie, 9 étage, au service Études et Planification, et téléchargeables ci-dessous.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Toulon a remplacé le Plan d'Occupation des Sols (POS) en juillet 2012. Depuis, il a évolué à travers différentes procédures (mises à jour, modifications...). La décision de se mettre en conformité avec les lois Grenelle II et ALUR a été engagée par l'adoption d'une délibération en date du 21 janvier 2016, qui définit les objectifs poursuivis et les modalités de concertation. Elle est téléchargeable ci-dessous.

Par arrêté du 22 août 2016 et sur demande de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, le préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la création d'un nouveau quartier porteur de développement de l'économie, de la connaissance et des sciences de la créativité, sur le site de l'ancien hôpital Chalucet à Toulon. L'avis d'enquête publique est téléchargeable ci-dessous.

airie de Toulon

dre de vie

Éducation

Jeunesse

Sécurité et prévention

Famille

CCAS

Solidarités

Urbanisme

Le plan local d'urbanisme

Le rapport de présentation

Le Projet d'Aménagement et de développement Durable

Les orientations d'aménagement

Le règlement

Documents graphiques

Les emplacements réservés

Les annexes

Cahiers de recommandations

Campagne de ravalement

AVAP

Droit de préemption urbain

L'urbanisme à Toulon

Effectuer des travaux

Habitat

Déplacements

Les archives municipales

Mes démarches

État civil, listes électorales, crèches, restauration scolaire,...

Retrouver toutes les démarches en ligne

Suivez-nous



Toulon Provence Méditerranée

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

C'est le projet porté par l'architecte Corinne Vezzoni et Associés qui a été proposé comme lauréat par le jury et retenu par TPM, pour la reconversion de l'ancien hôpital Chalucet en un quartier de la créativité et de la connaissance sur 3 hectares en cœur de ville à Toulon.



L'École Supérieure d'Art et de Design TPM et l'incubateur/pépinière d'entreprises du numérique, bd Pierre Toesca, avec les logements adossés au projet

Le nouveau quartier prendra place autour du Jardin Alexandre 1^{er} avec l'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ESADTPM), l'École supérieure internationale de commerce Kedge Business School, un incubateur/pépinière d'entreprises numériques, une médiathèque municipale et départementale, et des services et bureaux administratifs pour le Conseil départemental du Var. Des logements viendront s'adosser au projet.

L'équipe déclarée lauréate est composée de Vezzoni et associés (architecte mandataire), Devillers et associés (architectes), HYL HANNETEL ET YVER (paysagistes), BET ADRET (bureau d'études fluides, HQE, sécurité incendie), BET INGENIERIE 84 (bureau d'études structures), BET CERRETTI (bureau d'études VRD), CEC (économiste et planification de chantier), GINGER CEBTP (bureau d'études géotechniques), FRANCIS FONTANEZ (acousticien), 8' 18" (conception lumières).

Ouverture de l'enquête publique :

Par arrêté du 22 août 2016 et sur demande de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, le préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la création d'un nouveau quartier porteur de développement de l'économie, de la connaissance et des sciences de la créativité, sur le site de l'ancien hôpital Chalucet à Toulon. L'avis d'enquête publique est téléchargeable ci-dessous.

Un partenariat exemplaire

Le site de l'ancien hôpital en plein centre-ville de Toulon fait l'objet d'un projet de reconversion novateur et porteur de développement sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Toulon. De nombreux équipements vont être réalisés :

- l'École Supérieure d'Art et de Design TPM sous la maîtrise d'ouvrage TPM,
- la médiathèque sous la maîtrise d'ouvrage ville de Toulon,
- l'École supérieure internationale de commerce Kedge Business School sous la maîtrise d'ouvrage CCIV,
- un incubateur/pépinière d'entreprises numériques sous la maîtrise d'ouvrage TPM,
- des bureaux administratifs et l'accueil du public pour le Conseil départemental du Var sous la maîtrise d'ouvrage CD83,
- et la restructuration du jardin Alexandre 1^{er} sous la maîtrise d'ouvrage ville de Toulon.

Le projet est mené en partenariat avec la ville de Toulon, la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, le Conseil départemental du Var, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV) et l'Etablissement Public Foncier PACA qui intervient en qualité d'opérateur foncier et les services de l'État.

Le projet lauréat

Un écrin de verdure au cœur du quartier

L'équipe portée par Vezzoni et Associés a présenté un projet qui vise à étendre le Jardin Alexandre 1^{er}, « cet écrin somptueux, servi par la qualité des grands horizons du paysage toulonnais » afin qu'il « colonise et réunifie les espaces du quartier, leur donnant en partage fraîcheur, ombrage et confort urbain ». « L'organisation urbaine du site est révélatrice d'une composition classique : un grand axe articulé depuis le Palais de Justice qui traverse la place Gabriel Péri pour s'achever face au pronaos de la chapelle ».

La proposition des lauréats est de basculer cette composition symétrique et de mettre en œuvre latéralement à l'est, une large bande de promenade, la promenade Chalucet qui accompagne la rue Chalucet. Cet espace vert dédié aux piétons sera connecté à tous les équipements du programme. Les jardins hauts prolongeront le grand jardin en une série de terrasses arborées. Ils se déclinent en parvis et cœurs d'îlots et allées ombragées.

Un quartier ouvert



Les services de l'État dans le Var

Création du quartier de la créativité et de la connaissance, sur le site de l'ancien hôpital de Chalucet à Toulon

Article créé le 22/08/2016 par contributeur préfecture Mis à jour le 22/08/2016

Déclaration de projet- Mise en compatibilité du PLU de TOULON pour la création d'un nouveau quartier de la créativité et de la connaissance, sur le site de l'ancien hôpital de Chalucet à Toulon.

- [AVIS D OUVERTURE D ENQUÊTE](#) (format pdf - 131.8 ko)

© L'Etat dans le Var - Préfecture de Toulon (83)

ANNEXE 1



Toulon, le 26 octobre 2016

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

Affaire suivie par :
Pôle Technique
Monsieur Roland DELETTRE, Directeur du Pôle

Direction des Nouveaux Projets
Service Superstructures

Contact :
Véronique HAVET, Directrice
vhavet@tpmed.org – 04.94.93.70.36

Madame Nathalie HUBLER
Commissaire Enquêteur

CATPM
107 Bvd Henri Fabre
CS 30536
83041 TOULON CEDEX 9

N/REF : VPL/RD/JHM/VH/JC/NM/16 n°38402

OBJET : Eléments de réponse au Commissaire Enquêteur pour l'enquête publique concernant la création d'un nouveau quartier porteur de développement de l'économie, de la connaissance et des sciences de la créativité, sur le site de l'ancien hôpital Chalucet à Toulon.

Madame l'Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique nous répondons aux courriers et questions que vous avez répertoriés.

- Le projet vient inscrire le quartier du 21ème siècle entre le quartier du 19ème à l'est et le quartier du 20ème à l'ouest. Il s'installe sur la friche historiquement occupée par l'hôpital Chalucet dont l'extension dans les années 90 avait abouti à la construction d'une aile sur 4 niveaux plus surtoiture technique longeant la rue Chalucet. Le projet instaure le dialogue avec l'îlot en vis-à-vis : toutes les voies de la trame Napoléon III sont prolongées d'est en ouest ménageant la continuité des cheminements et perspectives urbaines. A partir du Pavillon d'accueil, les nouveaux bâtiments s'étagèrent dans la pente du terrain naturel qui monte du sud au nord. Le projet de l'ESAD TVT émerge au débouché sur le boulevard Toesca servant de signal avec une fonction d'appel depuis la gare. Il dessine le sky-line qui se profile sous la ligne des crêtes en rattachant les 2 tours isolées au nord de la voie ferrée.
- Le premier point est la présence de martinets noir sur site. Nous en étions conscients et avons installé avec l'aide de Mme DUBOURG dès le mois de mars 2016 trois blocs nichoirs artificiels sur la façade d'un des bâtiments conservé jouxtant le projet.

Nous avons échangé avec Mme DUBOURG sur l'implantation de nids artificiels dans le cadre du projet futur et nous avons conclu que le seul édifice apte à recevoir ces nichoirs de par son architecture était la future médiathèque. Nous avons aussitôt sensibilisé l'architecte sur ce point et avons intégré ce travail sur la biodiversité dans le cadre d'une démarche plus globale de Bâtiment Durable Méditerranéen dans laquelle un axe « faune et flore » est présent. La définition des nichoirs à intégrer est en cours et nous travaillons avec les équipes de la LPO afin d'intégrer des nichoirs.

- Vous nous avez également signalé les dégâts que pouvaient provoquer des surfaces vitrées importantes de l'édifice de la CCIV/Kedge. Nous avons donc sensibilisé le maître d'œuvre du projet sur ce point. Il nous a confirmé que l'indice de réflexion du verre que la LPO préconise (maximum de 15%) serait bien respecté pour les vitrages des 3 étages supérieurs du porte à faux ainsi que pour les murs

rideaux. Concernant les étages du socle de Kedje (rez-de-jardin à R+2), il convient de remarquer que les vitrages seront masqués par un alignement de poteaux carrés de 40 sur 40 cm espacés de 40 cm chacun. Le mur de verre se trouve lui ensuite à 15 cm à l'intérieur de ce premier filtre. Ainsi, les vitrages se situent à environ 55 cm en retrait du nu extérieur de la façade. Ce retrait va agir comme un masque, car en fonction de l'angle du regard, le vitrage va disparaître derrière la profondeur des poteaux en béton. En fait, nous verrons plus de pleins que de vides. Seul sera visible le vitrage que l'on regardera de face (avec un angle de 90°). En cela les dessins des façades sont trompeurs car nous ne pourrions jamais voir les vitrages tel que dessinés puisque l'effet de perspective viendra systématiquement réduire les espaces vides visibles. Ces vitrages ne devraient donc à notre avis pas poser plus de problème que sur un bâtiment d'architecture classique. Ces dispositions sont d'ailleurs indispensables pour garantir le confort et éviter l'effet de serre pour les utilisateurs.

- Le projet s'inscrit dans la demande d'Eco quartier et de quartier durable Méditerranéen qui conjointement avec les objectifs du PDU vise à apaiser la circulation automobile au centre-ville et notamment dans ce secteur mitoyen du pôle d'échange multimodal. De plus, le parking de la gare est sous occupé, et l'offre de parking en périphérie immédiate est important : Liberté 1, Liberté 2, Place d'Arme et parking de la gare.

Je vous prie de croire, Madame l'Enquêteur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président,
Par délégation,

Valérie PAECHT LUCCIONI
Directeur Général des Services

